

MARLY, le 19 février 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 18 FEVRIER 2026
Sous la Présidence de
Thierry HORY
Président du C.C.A.S.
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. HORY, LEFEBVRE
Nombre de membres présents	: 06		Mmes FRANCFORT, HETHENER
Nombre de suffrages exprimés	: 08		KUNTZ, JACOB-VARLET
Nombre de membres absents	: 05	<u>Absents excusés</u>	Mme NOEL (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absent ayant donné procuration	: 02		Mme HANSE (délégation à Mme HETHENER)
		<u>Absents :</u>	Mme FONTAN
			M. MOREL, Mme MOREAU

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 11 février 2026

II- Médecine préventive : avenant à la convention

Lors du conseil d'administration du C.C.A.S. du 10 juin 2020 un avenant à la convention de médecine préventive n°19077 a été conclu avec l'Association Agir Ensemble pour la Santé au Travail (AGESTRA), concernant la surveillance médicale des agents en poste.

Les tarifs concernant la participation financière du C.C.A.S. au coût de la médecine préventive sont réévalués chaque année et stipulés dans un avenant.

Pour 2026 :

- la cotisation annuelle de l'agent est fixée à 95,00 € HT (soit 114,00 € TTC).
(pour mémoire cotisation annuelle identique en 2025)
- l'indemnité compensatoire d'absence est fixée à 50,00 € HT (soit 60,00 € TTC)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- **d'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention fixant les tarifs de surveillance médicale des agents pour l'année 2026, soit 114,00 € TTC.

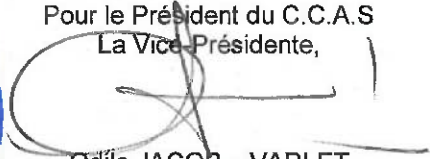
Délibération exécutoire compte tenu de sa publication 19 février 2026

Pour extrait conforme, Marly, le 19 février 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S.
La Vice-Présidente,


Odile JACOB - VARLET
Maire - Adjoint de la Ville de Marly
Déléguee aux Affaires Sociales